

# L'alizé



Rentrée scolaire 2017-2018

Septembre 2017

Bonjour à toutes et à tous!

## **PARTAGEONS NOS COULEURS**

est le thème inspirant de notre rentrée 2017 – 2018 qui teintera la vie scolaire des élèves tout au long de l'année. Celui-ci sera axé sur la connaissance de soi, de nos forces, de la différence et du respect. Le but est de célébrer et de partager nos différences pour en faire des atouts pour notre classe et notre école.

Nous sommes fiers de vous faire parvenir notre premier Alizé qui se veut un bulletin d'informations mensuel destiné aux familles que vous pourrez lire dès le premier jeudi de chaque mois par courriel ou en visitant le site de l'école à l'adresse [lesjeunesdecouvreurs@csp.qc.ca](mailto:lesjeunesdecouvreurs@csp.qc.ca). Vous trouverez dans l'Alizé, des dates importantes, les activités prévues dans le mois et des informations sur ce qui se vit dans l'école.

Notre équipe dynamique est engagée et prête à offrir à vos enfants une belle année scolaire remplie de projets et d'activités d'apprentissage. Elle les encouragera à devenir les artisans de leur réussite tout en les soutenant dans leur cheminement scolaire.

Nous tenons également à souligner votre apport important dans la réussite de nos élèves, vos enfants, et apprécions votre soutien, votre collaboration et implication. Pour élever un enfant, ça prend un village et tous ensemble nous serons plus efficaces pour accompagner nos jeunes dans la vie scolaire.

*Au nom de toute l'équipe, nous vous souhaitons une merveilleuse année scolaire 2017 – 2018.*

Bonne lecture!

## **HORAIRE**

Préscolaire : 8 h 20 à 11 h 30 et 13 h 10 à 14 h 52  
Primaire : 8 h 20 à 11 h 45 et 13 h 10 à 15 h 35  
Service de garde : 7 h à 18 h

## **POUR NOUS JOINDRE**

Notez que vous devez ne retenir qu'un seul numéro de téléphone :

**Administration de l'école et absence** poste 0  
**Service de garde** poste 6

450 655-7892

## **QUELQUES DATES IMPORTANTES**

### **PREMIÈRE SOIRÉE PARENTS-ENSEIGNANTS**

Veillez noter les dates des rencontres avec les enseignants :

- \* **Le PRÉSCOLAIRE : le mercredi 27 septembre**  
19 h dans la classe, réunion avec l'enseignante de votre enfant.
- \* **Les 1<sup>ère</sup> année** : le mercredi 30 août de 18h30 à 20h à la bibliothèque pour la 1<sup>re</sup> partie et dans les classes par la suite.
- \* **Les 2<sup>e</sup> année et le GROUPE 975 : le mardi 12 septembre**  
18 h 30 : dans le gymnase, présentation des enseignants spécialistes (anglais, art dramatique et éducation physique) et de la technicienne du service de garde.  
19 h à 20 h : dans la classe, réunion avec l'enseignante de votre enfant.

### **Le mardi 12 septembre, à 20 h, au gymnase « ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS »**

Le mardi 12 septembre est une date importante à retenir puisque nous tiendrons l'assemblée générale des parents à 20 h au gymnase de l'école. À cette occasion, madame Isabelle Palardy, présidente du conseil d'établissement, présentera le bilan des activités de l'année 2016-2017. Nous procéderons ensuite à l'élection des membres du CÉ pour l'année 2017-2018. Nous vous rappelons que dans le cadre de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement exerce des fonctions et des pouvoirs importants pour l'école. La participation de parents de nos élèves à l'élaboration de certaines décisions est pour nous la preuve d'une étroite collaboration de l'école et de son milieu.

# L'alizé



✳ **Le 2<sup>e</sup> CYCLE (sauf groupe 302) : le mardi 12 septembre**

**18 h 30 :** dans le gymnase, présentation des enseignants spécialistes (anglais, éducation physique et art dramatique) ainsi que de la technicienne du service de garde.

**19 h à 20 h :** dans la classe, réunion avec l'enseignant ou l'enseignante de votre enfant.

✳ **Le 3<sup>e</sup> CYCLE, GROUPE 302 et le GROUPE 976 : le lundi 18 septembre**

**18 h 30 :** dans le gymnase, présentation des enseignants spécialistes (anglais et éducation physique) ainsi que de la technicienne du service de garde.

**19 h à 20 h :** dans la classe, réunion avec l'enseignante de votre enfant.

## **JOURNÉE PÉDAGOGIQUE**

Le vendredi 22 septembre est une journée pédagogique inscrite au calendrier scolaire. Seuls les élèves inscrits au service de garde lors de cette journée pourront se prévaloir de ce service.

## **PHOTO SCOLAIRE**

Veillez noter les dates des photos scolaires :

**LES 29 SEPTEMBRE ET 2 OCTOBRE POUR TOUS LES ÉLÈVES**

L'horaire exact suivra par courriel sous peu. Comme l'an passé, Monsieur Yan Lasalle est le photographe retenu par les membres du conseil d'établissement. Les photos étant prises à l'extérieur, merci de prévoir une tenue vestimentaire adéquate selon la température.

## **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### **CAISSE SCOLAIRE**

La caisse scolaire est de retour. Prière de lire le document explicatif remis par la Caisse Populaire Desjardins.

### **SERVICE DE SANTÉ**

Ce service sera assuré par Madame Geneviève Aubé, infirmière du CSSS. Elle sera présente à l'école les mardis. En plus d'assumer un rôle préventif, l'infirmière voit à fournir un environnement sécuritaire aux élèves présentant des problèmes de santé ou ayant certains handicaps.

Au cours de l'année scolaire, afin de nous aider à intervenir de façon adéquate auprès de votre enfant, nous vous demandons d'aviser l'école de tout changement à l'état de santé de celui-ci.

### **MESSAGE DE L'INFIRMIÈRE – POUX**

Les poux font malheureusement la rentrée scolaire en même temps que vos enfants. La collaboration de tous les parents est nécessaire pour contrôler les poux de tête. Il faut examiner **régulièrement** la tête de votre enfant, c'est indispensable. Veuillez traiter votre enfant s'il a des poux et aviser immédiatement le secrétariat de l'école.

### **LA VACCINATION**

Le mardi 24 octobre 2017 et le mardi 24 avril 2018.

### **ASSURANCE ACCIDENT ÉCOLIER (ASSURANCE-SCOLAIRE)**

Nous vous suggérons de souscrire à une assurance accident au bénéfice de chacun de vos enfants d'âge scolaire auprès d'un assureur privé. La commission scolaire détient une assurance responsabilité civile, mais elle ne détient aucune assurance accident pour ses élèves.

### **FACEBOOK ET LA PRISE DE PHOTOS PAR LES ÉLÈVES ET LEURS PARENTS À L'ÉCOLE**

Au cours de l'année, plusieurs sorties ou activités sociales sont prévues pour nos élèves. Plusieurs d'entre eux possèdent un téléphone cellulaire ou un autre appareil permettant de prendre des photos. Nous avons constaté par le passé que des photos prises lors de tels événements se retrouvent sur des pages Facebook ou sont échangées par courriel.

Or, il nous apparaît important de rappeler que la *Charte des droits et libertés* garantit le droit à l'image, ce qui signifie qu'il est interdit de mettre en ligne ou de diffuser la photo d'une personne (même une photo qui apparaît positive ou neutre), sans le consentement de cette personne ou du parent lorsqu'il s'agit d'un mineur. L'école ne détient pas de consentement signé par les parents des élèves pour une telle diffusion de photos de leurs enfants sur les médias sociaux.

Le personnel de l'école sera donc particulièrement vigilant sur cette question lors des activités scolaires. Il est possible qu'il soit demandé aux élèves ainsi qu'aux parents bénévoles présents de ne prendre aucune photo, si les circonstances le justifient.

# L'alizé

Nous vous remercions de votre compréhension à ce sujet.



## **SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE**

Un dépliant relatif à la sécurité routière, à l'intention des élèves et de leurs parents, a été réalisé par le Service de l'organisation scolaire à la CSP, en partenariat avec le Service du secrétariat général et des communications. Il a été distribué hier à tous nos élèves. Nous vous incitons fortement à le lire et à en discuter avec vos enfants. De plus, tous les parents seront également informés via l'«Info-Parents», du fait que leur enfant leur apportera ce dépliant et de l'importance d'en discuter en famille.

## **DOCUMENTS IMPORTANTS DE LA RENTRÉE**

Vous avez reçu des documents importants. Il est essentiel d'en prendre connaissance et de les retourner à l'école, le plus tôt possible, complétés et signés, s'il y a lieu. Voici la liste des documents reçus :

- \* Agenda
- \* Code de vie
- \* Parent bénévole
- \* Fiche santé
- \* Calendrier scolaire
- \* Autorisation d'utiliser pour diffusion des informations personnelles
- \* Collations permises
- \* Calendrier des journées pédagogiques

## **CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

### **MESSAGE DU CÉ – SEPTEMBRE 2017** Impliquez-vous au CÉ !

#### **Le conseil d'établissement (CÉ) c'est...**

- \* une équipe constituée de parents, d'enseignants, de la direction, d'un membre de la communauté et de la technicienne du service de garde ;
- \* sept (7) rencontres par an d'une durée d'environ deux heures (2h) ;
- \* une offre de défrayer vos frais de gardiennage pour assister aux rencontres ;
- \* une implication concrète de votre part dans les décisions de l'école ;
- \* être pleinement informé de la vie quotidienne de votre enfant ;
- \* beaucoup de plaisir avec une belle équipe dynamique.

#### **Pouvoirs du conseil d'établissement**

Le conseil d'établissement est un organisme décisionnel indispensable à chaque école. Ses pouvoirs sont les suivants.

#### Le CÉ adopte :

- \* le budget de fonctionnement de l'école et du service de garde ;
- \* le projet éducatif et le plan de réussite ;
- \* le rapport annuel ;
- \* il peut solliciter des dons, des subventions ou des contributions ;
- \* Il établit ses règles de fonctionnement.

#### Le CÉ approuve :

- \* la politique d'encadrement des élèves ;
- \* les règles de conduite et de sécurité ;
- \* les modalités d'application du régime pédagogique ;
- \* le temps alloué à chaque matière ;
- \* la programmation des activités éducatives.

#### Le CÉ donne un avis sur :

- \* toute question que la Commission scolaire est tenue de lui soumettre ;
- \* toute question propre à faciliter la bonne marche de l'école ;
- \* tout sujet propre à assurer une meilleure organisation des services dispensés par la Commission scolaire.

#### Le CÉ est consulté sur:

- \* les critères de sélection de la direction d'école ;
- \* les choix des manuels scolaires et sur le matériel didactique ;
- \* les besoins de l'école en biens et services ainsi que les locaux et d'amélioration, d'aménagement, etc.

Si vous êtes intéressés à vous impliquer au sein du conseil d'établissement, je vous invite à l'assemblée générale qui se tiendra le mardi 12 septembre prochain dès 20 h au gymnase de l'école. **Trois postes de parents sont en élection !**

Au plaisir de vous y rencontrer,

Bonne année scolaire !

Isabelle Palardy, Présidente du conseil d'établissement



## RAPPELS IMPORTANTS

### TENUE VESTIMENTAIRE

Lorsque l'élève vient à l'école, il doit porter des vêtements propres, décents, confortables et appropriés en toutes saisons et occasions, sans message de violence (se référer à l'agenda scolaire).

De plus, le chandail doit couvrir l'épaule et l'abdomen. La longueur minimale permise du bermuda ou de la jupe est à mi-cuisse.

### POLITIQUE RELATIVE À UNE SAINTE ALIMENTATION ET À UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF

Le milieu scolaire se doit d'être un modèle pour les élèves. À cet effet, les écoles doivent se conformer aux trois orientations proposées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur en matière de saine alimentation (MEES).

- Orientation 1 Offrir une alimentation variée et privilégier les aliments de bonne valeur nutritive
- Orientation 2 Éliminer les aliments à faible valeur nutritive de l'offre alimentaire
- Orientation 3 Offrir des lieux adéquats et des conditions favorables lors des repas

Nous vous rappelons qu'à l'école, seules les collations santé suivantes sont permises : **fruits, légumes, humus et produits laitiers**. Comme nous pensons aux enfants sévèrement allergiques à l'école, **les arachides et toutes collations pouvant en contenir sont interdites (se référer à l'agenda scolaire)**.

### OBJETS PERDUS

Nous regroupons les objets et vêtements perdus à l'entrée du 1<sup>er</sup> cycle. Les élèves sont informés régulièrement de l'importance d'aller vérifier si leur objet perdu s'y trouve. Malgré cela, plusieurs vêtements et objets s'accumulent. Afin de faciliter leur récupération, nous vous demandons **d'identifier les effets personnels de vos enfants**. Vous pouvez aussi venir jeter un coup d'œil dans le bac des objets perdus après avoir obtenu l'autorisation de la secrétaire ou de la personne responsable de l'accueil au service de garde. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

### SORTIE DES ÉLÈVES LE MIDI

Si votre enfant dîne chaque jour à la maison, nous vous remercions de lui donner un point de rencontre à l'extérieur de l'école afin d'éviter l'engorgement de l'entrée principale.

### STATIONNEMENT INTERDIT

Nous vous informons qu'il est **interdit** de stationner dans l'espace réservé aux autobus et aux berlines dans la rue Jacques-Cartier. Il en va de même pour le stationnement de la rue Étienne-Brulé, lequel est réservé aux employés seulement. Nous vous remercions de respecter la signalisation et la vitesse permise aux abords de l'école. Il en va de la sécurité de tous nos élèves.

### ABSENCE ET RETARD

Comme les années précédentes, nous vous demandons d'aviser le secrétariat de l'école **EN TOUT TEMPS**, de toute absence ou retard de votre enfant, et ce, **avant 8 h 20 le matin**. Il est important, si vous laissez le message sur la boîte vocale (450-655-7892 poste 0), de préciser le nom de l'enfant, son groupe ainsi que le motif de l'absence. **Si votre enfant fréquente le service de garde, il est aussi important d'aviser le service de garde au poste 6.**

### COUR D'ÉCOLE

La surveillance dans la cour est une grande responsabilité. La sécurité de nos élèves nous tient à cœur. Pour continuer de mener à bien cette tâche, nous avons besoin de votre collaboration. D'abord, nous vous demandons **de ne pas rester dans la cour le matin lorsque vous venez conduire vos enfants**. **Les intervenants ne peuvent connaître tous les parents et cela crée un inconfort et un risque qu'un inconnu se glisse parmi les adultes présents dans la cour. Nous vous demandons également de ne pas venir dans la cour avec vos animaux de compagnie**. Cette demande n'a rien à voir avec notre amour ou non des animaux, mais est plutôt reliée à des questions de santé et de sécurité. Il peut y avoir des problèmes liés aux allergies et aux blessures potentielles.

# L'alizé



## **SURVEILLANCE DANS LA COUR D'ÉCOLE**

Un petit rappel aux élèves qui ne fréquentent pas le service de garde : le matin, les élèves doivent arriver dans la cour **entre 8 h 10 et 8 h 20** et le midi **entre 13 h et 13 h 10**, car avant ces heures, il n'y a pas de surveillance. Nous vous remercions de respecter cet horaire. De plus, le matin et le midi, il n'y a pas de surveillance au parc. Durant ces deux périodes, les élèves doivent demeurer dans la cour d'école selon les aires de jeux attribuées à chaque groupe d'âge.

## **RENDEZ-VOUS SUR LE SITE WEB POUR LES INFOS DE LA RENTRÉE**

Pour en savoir plus sur les services de l'organisation qui accueille votre enfant, nous vous invitons à vous rendre sur le site Web de l'école à l'adresse <http://lesjeunesdecouvreurs.csp.qc.ca> ou celui de la commission scolaire en cliquant sur [www.csp.qc.ca](http://www.csp.qc.ca). Vous y trouverez l'Info-rentree 2017-2018, soit des **renseignements utiles sur le transport scolaire (onglet : Info Autobus), les fermetures d'écoles lors d'intempéries, la participation des parents, le calendrier scolaire, les projets particuliers des écoles secondaires, le protecteur de l'élève et beaucoup plus!**

Impatients de vous communiquer notre enthousiasme débordant, toute l'équipe de l'école Les Jeunes Découvreurs vous souhaite une bonne rentrée scolaire 2017-2018 et un bon mois de septembre à tous!

La direction

SEPT-17						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
				31	1	2
				RENTRÉE!! 		
3	4	5	6	7	8	9
	FÊTE DU TRAVAIL					
10	11	12	13	14	15	16
		2E ANNÉE 2E CYCLE ET 975 18H30 RENCONTRE DE PARENTS				
		20H ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PARENTS				
17	18	19	20	21	22	23
	3E CYCLE, GR 302 ET GR 976 18H30 RENCONTRE DE PARENTS				JOURNÉE PÉDAGO	
24	25	26	27	28	29	30
			PRÉSCOLAIRE 19H RENCONTRE DE PARENTS		PHOTO SCOLAIRE 29 SEPT ET 2 OCTOBRE	

**VEUILLEZ NOTER QUE VOUS RECEVEZ CETTE COPIE PAPIER POUR LA SEULE FOIS DE L'ANNÉE, CHAQUE MOIS, VOUS RECEVREZ L'ALIZÉ PAR COURRIEL UNIQUEMENT.**